

Accord CE/Égypte: accord euro-méditerranéen d'association, protocole à la suite de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0180(AVC) - 12/09/2007

En adoptant selon la procédure simplifiée (article 43, par. 1, du règlement), le rapport de M. Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL), la commission des Affaires étrangères recommande au Parlement européen de donner son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Égypte, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.